

**Colloque sur la Justice – Belfast 20 novembre 2009**  
*Intervention de Jean-Paul Bazelaire, magistrat, inspecteur général-adjoint des services judiciaires. Ministère de la Justice. Place Vendôme PARIS.*  
*"Justice en France : indépendance, discipline et responsabilité".*

## **Introduction :**

Dans les trente dernières années, l'organisation judiciaire et le fonctionnement des services de la justice en France et dans les pays européens, ont connu de très profondes évolutions.

La justice doit en effet constamment s'adapter aux exigences modernes et aux attentes des citoyens : une justice plus rapide, mieux comprise, moins onéreuse et plus accessible.

En outre, la justice voit son organisation profondément bouleversée, par l'irruption des nouvelles technologies, la dématérialisation des procédures, la transmission électronique, et l'application de nouvelles règles de gestion découlant des impératifs de rigueur budgétaire.

Ainsi, en France, comme ailleurs, il est moins question d'augmenter indéfiniment les moyens de la justice, que d'améliorer ses modes de fonctionnement, sa performance, au besoin avec l'appui et le secours de législations nouvelles instituant des modalités alternatives de résolution des conflits.

Ces questions très importantes relatives à l'organisation de la Justice et l'évolution de ses méthodes de fonctionnement, qui mériteraient à elles seules de nombreux débats, j'ai choisi, à l'occasion de ce colloque international, d'exposer des sujets difficiles et délicats tels que : l'indépendance, la discipline et la responsabilité des magistrats.

## **Plan de l'exposé :**

### **I INDEPENDANCE ET GARANTIES DES MAGISTRATS :**

- a. Les garanties statutaires
- b. Le rôle du Conseil Supérieur de la Magistrature – article 64 de la Constitution.

### **II. LA DISCIPLINE DES MAGISTRATS – JUGES ET PROCUREURS**

- a. Les conditions de mise en œuvre de la procédure disciplinaire : les manquements professionnels
- b. Rôle et statut de l'Inspection Générale des Services Judiciaires
- c. La compétence du Conseil Supérieur de la Magistrature en matière disciplinaire
- d. Le rôle dévolu au justiciable dans la récente réforme constitutionnelle.

### **III. LA QUESTION DE LA RESPONSABILITE.**

- a. Présentation du problème
- b. Les différents régimes de responsabilité des juges.
- c. Le mécanisme de la mise en cause de la responsabilité de l'Etat pour le fonctionnement défectueux du service public de la justice